



Permis de demolir et permis de construire

Par **maxaudomarois**, le **03/09/2008** à **15:40**

bonjour à tous

Je suis nouveau sur ce forum, et je souhaite un renseignement,

Je suis en train de d'étudier la faisabilité d'un projet de construction, pour ce faire j'ai vu en terrain où il y a une maison en ruine mais vraiment en ruine, je souhaite faire une proposition mais puis-je mettre en clause suspensive le fait d'avoir le permis de demolir et le permis de construire.

Peut on demander à la mairie en meme temps un permis de demolir et une permis de construire ou faut-il attendre de demolir avant de demander de batir.

D'avance Merci

MAXime

Par **avocat droit public**, le **22/10/2008** à **18:35**

Vous pouvez en effet insérer la clause suspensive d'obtention du permis de construire et du permis de démolir.

Vous pouvez demander ces deux permis en même temps. C'est ce que l'on fait habituellement.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

www.cabinet-halpern.com

Par **maxaudomarois**, le **23/10/2008** à **10:00**

Merci pour votre réponse claire et précise